SOCIÉTÉ BOTANIQUE

DE FRANCE

SÉANCE DU 12 JANVIER 1894.

PRÉSIDENCE DE M. GUIGNARD.

M. Guignard, en prenant place au fauteuil, prononce les paroles suivantes :

Messieurs et chers collègues,

Mon premier devoir est de remercier la Société de l'honneur qu'elle m'a fait en me désignant pour la présidence. S'il suffisait, pour remplir cette fonction, d'un dévouement absolu à l'œuvre scientifique que nous poursuivons en commun, je craindrais moins de rester au-dessous de la tâche qui m'est confiée. Mais je n'ai ni les titres, ni l'expérience de mon éminent prédécesseur, notre cher et vénéré doyen, M. Duchartre, et je ne puis vous apporter que ma bonne volonté. En m'inspirant de l'exemple et des conseils de mes devanciers, je ferai tous mes efforts pour justifier la confiance dont vous m'avez honoré : ce sera, je crois, le meilleur moyen de vous témoigner ma reconnaissance.

Cette allocution est vivement applaudie.

M. G. Camus, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la séance du 22 décembre dernier, dont la rédaction est adoptée.

La Société a perdu, depuis sa dernière séance, deux membres très distingués, le D[r] Justus Carl Hasskarl, décédé à

Clèves, le 5 janvier, dans la quatre-vingt-deuxième année de son âge, et le Dr Eugène Quinquaud, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris et membre de l'Académie de médecine, décédé à Paris le 9 janvier. M. le Président rend hommage à la mémoire de ces deux regrettés confrères et rappelle les principaux traits de leur carrière scientifique.

M. le Président dit qu'il est heureux d'annoncer que M. Bureau, professeur au Muséum, et M. Fliche, professeur à l'École forestière de Nancy, ont été nommés récemment chevaliers de la Légion d'honneur, et il adresse des félicitations, au nom de la Société, à ces deux honorés confrères.

M. le Président annonce ensuite trois nouvelles présentations.

Dons faits à la Société :

Battandier, *Note sur une Saxifrage nouvelle de la section* Cymbalaria *Griseb.*

Calas, *Essences forestières des Pyrénées-Orientales.*

F. Camus, *Une station extra-littorale de l'*Asplenium marinum.

Heckel, *Étude monographique de la famille des Globulariées.*

Jadin, *Observations sur quelques Térébinthacées.*

Sahut, *La végétation en Limousin*, etc.

Sauvaigo, *Les cultures sur le littoral méditerranéen.*

Trabut, *Rapport de gestion sur le service de botanique du gouvernement général de l'Algérie.*

Chodat, *Laboratoire de botanique*, 2e série, 3e fascicule.

Jaczewski, *Note sur le* Lasiobotrys Loniceræ *Kze.*

Smyth, *Check List of the Plants of Kansas.*

Transactions of the twenty fourth and twenty fifth annual Meeting of the Kansas Academy of science (1891-1892).

M. Duchartre présente à la Société, de la part de M. Marc Micheli, une Notice sur *Alphonse de Candolle et son œuvre scientifique*, et il en analyse les principaux passages.

M. Édouard Bornet dépose sur le bureau une brochure de M. Fr. Schmitz, de Greifswald, qui a pour titre : *Die Gattung Actinococcus*, et il donne un aperçu du sujet traité par l'auteur.

M. Barratte fait hommage à la Société du 6e fascicule des *Illustrationes floræ Atlanticæ, auctore Cosson.*

M. Gustave Camus signale aux bords de la Seine, vis-à-vis de Villeneuve-Saint-Georges, près du poteau de séparation des départements de la Seine et de Seine-et-Oise, une station où se trouvent en abondance, mais très localisés, le *Poa palustris* et le *Stellaria palustris* Ehrh. (*St. glauca* With.). Cette dernière plante est la forme décrite, par notre confrère M. le Dr Bonnet, dans son étude sur les variations parallèles du *S. palustris* et du *S. graminea*, sous le nom de *S. palustris* var. *viridis* Bonnet (*S. Mœnchii* Magnier). Cette forme se distingue du *S. graminea* par ses bractées non ciliées, du *S. uliginosa* par sa taille plus robuste et ses pétales plus longs que les sépales.

M. le Président expose à la Société que le Conseil d'administration a cru devoir modifier, dans sa réunion du 15 décembre dernier, la forme de deux articles du Règlement qui stipulent les obligations incombant aux nouveaux membres.

Le premier alinéa de l'article 72 du Règlement se termine par une phrase ainsi conçue : « *Les membres proclamés dans les deux derniers mois de l'année ne figurent que sur la liste de l'année suivante.* » Cette phrase ayant donné lieu à des interprétations divergentes, le Conseil propose de la supprimer.

D'autre part, le second alinéa de l'article 73 qui porte : « *L'envoi du Bulletin aux nouveaux membres n'a lieu qu'à partir du payement de la cotisation* », serait ainsi rédigé : « *Les nouveaux membres n'ont droit de recevoir le Bulletin et de prendre part aux délibérations et aux votes de la Société qu'à partir du payement de la cotisation.* »

Ces deux propositions du Conseil, à la suite de quelques éclaircissements fournis par le Secrétaire général, sont mises aux voix et adoptées.

M. Malinvaud donne lecture de la communication suivante :